

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Grand Est

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Alsace

**SERVICE GESTIONNAIRE :** Collectivité Européenne d'Alsace - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** GESTOI1595 Grand Est\_Appel à projets Collectivité européenne d'Alsace - 2025-2027  
– Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants d'accompagnement socio-professionnel

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

6.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Tout candidat hébergeant un projet dont la nature de l'opération revêt un caractère d'intérêt général visant à l'insertion professionnelle des personnes dépourvues d'emploi est éligible, quelle que soit sa forme juridique. Le projet doit offrir des opportunités de parcours social et professionnel à des personnes sans emploi ou bénéficiaires de minima sociaux sur un marché dont les besoins en insertion professionnelle demeurent une problématique à satisfaire et être innovant sur le territoire.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 335 000 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 26/05/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 31/08/2025

#### DESCRIPTION ET CONTEXTE :

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires a notamment la compétence de la gestion des allocations individuelles de solidarité (Revenu de Solidarité Active ; Prestation de Compensation du Handicap ;



Allocation Personnalisée d'Autonomie). Par l'accompagnement et les actions d'insertion sociale et professionnelle de ses bénéficiaires, la CeA œuvre pour l'insertion et la lutte contre les exclusions. Pour atteindre ces objectifs, la CeA soutient et accompagne les personnes en situation de précarité ou d'exclusion, elle finance en parallèle le RSA.

Dans ce cadre, la CeA mobilise le FSE+, un fonds structurel européen qui a comme objectif principal l'amélioration des niveaux d'emplois et la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de l'Union européenne. Il constitue le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Chaque pays européen a mis en place le fonctionnement du FSE+ selon des caractéristiques proches.

Pour la période de programmation 2021-2027, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), en qualité d'organisme intermédiaire (OI) bénéficie d'une délégation de crédits pour soutenir des projets alignés avec « le Programme National » du Fonds Social Européen Plus (FSE +) et les priorités de la collectivité.

La CeA mobilise ces crédits communautaires pour cofinancer des actions en adéquation avec la politique d'insertion du territoire.

Le présent appel à projets concerne l'objectif H au sein de la priorité 6 du Programme national FSE+ :

- La priorité n°6 : « Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants »
- L'objectif H : « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

Pour la programmation 2021-2027, l'Union européenne a rappelé sa volonté de continuer à soutenir les innovations sociales au moyen de multiples outils, et notamment grâce au soutien du FSE+.

Ainsi, dans le Programme National « Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences » du FSE+, la priorité 6 apparaît comme un nouveau moyen de soutenir le déploiement de solutions, actions, initiatives innovantes visant à lever les freins périphériques à l'emploi et permettre un retour sur le marché du travail durable, sur le territoire.

En effet, selon le Programme National, le taux d'abandon relatif aux parcours d'insertion atteint 21% et est en forte augmentation depuis la programmation précédente. Cela s'expliquant par des freins périphériques au retour à l'emploi de plus en plus complexes, ainsi que par des « caractéristiques de fragilité accrues ».

Ce soutien financier novateur permettra ainsi de soutenir le développement de projets alternatifs ou nouvelles modalités d'accompagnement vers l'emploi de publics précaires pour lesquels d'autres formes de soutien plus classiques n'auraient pas fonctionné ou n'auraient pas été possibles, et ainsi d'agir sur ces vulnérabilités.

La priorité 6 bénéficie d'un taux dérogatoire de co-financement de 95%, ce qui lui permettra de soutenir l'ingénierie de projet, le changement d'échelle de certains projets, l'émergence de projets ne bénéficiant pas encore d'autres sources de co-financement, ou encore des projets courts et expérimentaux, visant à favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.

**THÈME :** Innovation sociale pour l'insertion professionnelle